



Droit de garde modifié si habitat dans caravane?

Par **chrisdenice**, le **23/01/2010** à **14:47**

Bonjour,

Mes enfants ont 7 et 10 ans, un garçon et- une fille.

divorcé depuis 5 ans, j'ai du changer de région pour poursuivre des études.

les études étant finies je souhaite retourner dans la région ou sont mes enfants pour pouvoir les garder plus souvent (actuellement 1 Weekend sur 2, mais pas pendant les vacances scolaires)

Je souhaite vivre en Caravane.

La caravane est assez spacieuse (2 chambres) et très propre.

Mon droit de garde est actuellement "libre" avec un minimum de 2 jours tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires.

Ma question : peut- on sous prétexte que je vis en caravane me retirer ou diminuer mon droit de garde?

Autre Question : sachant que je ne peut verser que la moitié de ma PA aujourd'hui peut on me retirer ou modifier mon droit de garde?

merci par avance de votre aide.